

Peu de contraintes pour le vice-chancelier candidat

INCOMPATIBILITÉS • Le Conseil d'Etat n'a pas soumis Olivier Curty à un régime restrictif.

LOUIS RUFFIEUX

Cantoniales 2016
6 novembre

Le vice-chancelier d'Etat Olivier Curty doit être adoubé ce soir par le Parti démocrate-chrétien comme candidat au Conseil d'Etat en novembre prochain. Contrairement à ce qu'il avait prévu en 2013 pour l'éventuelle candidature de la chancelière Danielle Gagnaux-Morel pour remplacer la conseillère d'Etat Isabelle Chassot, le gouvernement n'a pas décidé d'imposer de fortes restrictions au haut fonctionnaire.

Selon la présidente du Conseil d'Etat Marie Garnier, M. Curty, «à sa demande», ne participera pas aux séances de l'exécutif dès le dépôt officiel des listes (le 26 septembre) jusqu'à l'élection (premier tour le 6 novembre, second le 27). «Il prendra ces journées sur ses vacances», indique M^{me} Garnier. Durant cette période, le chef du Bureau de l'information Marc Vallotton le remplacera aux séances du Conseil d'Etat. M. Curty déduira aussi de ses vacances le temps consacré à des manifestations électorales qui auraient lieu pendant le travail.

C'est tout et c'est peu par rapport à ce qui avait été décidé au printemps 2013 pour la chancelière d'Etat. Il était alors prévu

qu'elle renonce à toutes les activités en lien avec le Conseil d'Etat dès sa désignation en qualité de candidate et qu'elle prenne un congé non payé, de la date du dépôt des listes jusqu'à l'élection. Des mesures restées théoriques puisque M^{me} Gagnaux n'avait pas été retenue par le PDC qui lui avait préféré Jean-Pierre Siggen.

Mais pourquoi une telle différence de régime? Marie Garnier: «Nous nous sommes renseignés auprès du Service de législation, qui nous a dit que ces mesures n'étaient pas nécessaires.» Selon la législation, il n'y a pas d'incompatibilité entre une candidature au Conseil d'Etat et l'exercice de la fonction de vice-chancelier, sous réserve du respect des devoirs généraux du personnel.

Que pense Danielle Gagnaux-Morel de ce changement de règle? «Je me réjouis de la nouvelle situation. C'est bien que le Conseil d'Etat se soit référé aux bases légales. En 2013, la décision n'était pas fondée sur un avis juridique, elle était politique.» «Politique?» «Demandez-le au Conseil d'Etat», conclut M^{me} Gagnaux. Il se dit que la chancelière d'Etat ne disposait pas, parmi les représentants de son propre parti au gouvernement, de l'appui dont bénéficie aujourd'hui le vice-chancelier. I

ÉNERGIE

Groupe E ne veut pas des barrages d'Alpiq

MARTIN BERNARD

Groupe E, propriété de l'Etat de Fribourg à hauteur de 78,5%, ne se portera pas acquéreur d'une partie du portefeuille hydraulique d'Alpiq. C'est, en substance, ce que répond le Conseil d'Etat, interpellé à la fin mars à ce sujet.

Pour comprendre les raisons de cette décision, revenons un peu en arrière. Depuis le début mars, l'avenir d'Alpiq, numéro un de l'électricité en Suisse, fait débat. Déficitaire, la société a en effet annoncé vouloir mettre en vente 49% de son portefeuille hydraulique. Ce dernier comprend plusieurs barrages, dont celui de la Grande-Dixence, en Valais. A Fribourg, cette annonce a soulevé plusieurs interrogations, en raison notamment de liens indirects existants entre Alpiq et le Groupe E. Celui-ci est en effet actionnaire à 22,33% d'EOS Holding, elle-même actionnaire d'Alpiq à hauteur de 31,44%.

Fort de ce constat, les députés socialistes Pierre Mauron (Riaz) et Benoît Piller (Avry) ont donc souhaité connaître la position du canton à ce sujet, et sur un éventuel rachat des barrages d'Alpiq par Groupe E. «La situation actuelle du marché est regrettable et risque effectivement de mettre en péril la production hydroélectrique du pays, reconnaît le Conseil d'Etat. Actuellement et dans les années à venir», cependant, pas question d'acquiescer une partie du portefeuille d'Alpiq. «La production propre et les contrats

à long terme de Groupe E sont suffisants pour desservir ses clients», explique Beat Vonlanthen, conseiller d'Etat en charge de la Direction de l'économie et de l'emploi, et vice-président du Conseil d'administration de Groupe E. «La société n'a donc pas besoin d'acquiescer des parts supplémentaires dans des ouvrages de production.»

S'ajoute à cela une conjoncture économique défavorable pour les producteurs suisses de courant, qui doivent faire face à des prix «durablement bas» sur le marché européen de l'électricité (2,8 centimes le kWh contre 6,5 centimes en Suisse). «Dans ce contexte, ce n'est clairement pas une affaire intéressante pour Groupe E», confirme Beat Vonlanthen. L'entreprise demeure en revanche intéressée par le succès de l'opération de vente menée par Alpiq, susceptible de lui rapporter des dividendes en raison de son actionariat dans EOS Holding», ajoute le conseiller d'Etat.

L'exécutif affirme en outre être «convaincu» de la nécessité de soutenir l'énergie hydraulique au niveau fédéral. Beat Vonlanthen indique à ce propos que la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats a notamment proposé, le 19 avril dernier, la mise en place d'une prime pour soutenir la production nationale. I

L'HFR boucle dans le noir

HÔPITAL FRIBOURGEOIS • L'établissement a accueilli près de 100 000 patients en 2015. Les recettes augmentent mais le contexte reste difficile.



La directrice générale de l'HFR, Claudia Käch, et le président du conseil d'administration, Philippe Menoud. ALDO ELLENA

PATRICK PUGIN

Exercice 2015 «globalement satisfaisant» pour l'Hôpital fribourgeois (HFR), qui a prodigué des soins à près de 100 000 patients. Un chiffre en constante progression (voir ci-après): «Un tiers des Fribourgeois a eu recours à nos prestations», a souligné hier devant la presse le président du conseil d'administration, Philippe Menoud. Preuve pour lui que l'établissement remplit sa mission de service à la population.

Si l'activité hospitalière augmente - en particulier dans les traitements ambulatoires -, les recettes suivent. L'HFR a ainsi bouclé l'année sur un bénéfice de 2 millions de francs, qui lui a permis d'éponger la perte enregistrée en 2014. Mieux: un montant de 1,4 million de financement transitoire a pu être restitué à l'Etat. Ledit financement a par ailleurs fortement reculé, glissant de 41,3 millions en 2014 à 24,7 millions en 2015. Par effet de vases communicants, la part payée par le canton au titre des prestations d'intérêt général (PIG) - qui bénéficient d'un financement pérenne - a progressé de 24,3 à 36,1 millions.

Si le résultat comptable est positif, Philippe Menoud ne s'emballa pas pour autant: «Le contexte reste financièrement difficile», insiste le président

du conseil d'administration. Et sans le soutien de l'Etat - qui a reculé de 5 millions de francs entre 2014 et 2015 - l'exercice aurait terminé dans les chiffres rouges. «Nous devons poursuivre nos efforts de recherche d'efficacité. Nous voulons continuer à réduire le financement transitoire, afin de renforcer notre autonomie», a exposé Philippe Menoud.

Une épée de Damoclès

L'HFR évolue depuis 2012 - année de l'introduction du nouveau financement hospitalier - sous un régime de tarification provisoire. «C'est très inconfortable», a déploré Claudia Käch, directrice générale de l'HFR. Cette situation est due aux recours de Tarifsuisse SA (47 assureurs, 75% de parts de marché) contre les baserates approuvées par le canton. A titre d'exemple, le tarif pour les soins stationnaires validé par l'Etat en 2012 se situait à 10 150 francs alors que selon les assureurs, il devait être de 9 480 francs. «Il faut savoir qu'une différence de 100 francs représente un montant global de 2 millions pour l'HFR», a rappelé Philippe Menoud. C'est dire si les sommes en jeu sont importantes.

L'établissement vit ainsi dans l'attente d'une décision du Tribu-

nal administratif fédéral (TAF)... qui peut lui coûter des millions de francs. Pour faire face au risque, l'HFR a déjà provisionné plus de 16 millions.

Personnel dans le flou

Autre sujet qui occupe les organes de l'HFR: le statut du personnel. Depuis quelques années maintenant, la direction de l'établissement demande au gouvernement de sortir les employés de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers), qui l'oblige à payer des salaires supérieurs à la moyenne suisse. Une hérésie pour les syndicats et les associations du personnel, qui ne veulent pas en entendre parler.

Où en est ce dossier? Philippe Menoud ne peut pas répondre, pour une question de confidentialité: «Un groupe de travail a analysé la situation et fourni un rapport au Conseil d'Etat. Nous nous sommes positionnés, et il appartient désormais au gouvernement de se prononcer.» Le président du conseil ne le cache cependant pas: le surcoût salarial - un montant de 20 millions de francs avait été articulé en son temps - doit être pris en charge par l'Etat, au titre de prestation d'intérêt général. La balle est ainsi dans le camp du gouvernement... dont la décision est attendue avec une rare impatience par toutes les parties. I

REPÈRES

Activité

> 98 705 patients (+7,6%), dont plus de 90 000 Fribourgeois.
> 19 395 patients hospitalisés (-0,4%), dont 17 546 en soins aigus et 1 849 en réadaptation et soins palliatifs.
> 410 587 passages en ambulatoire (+2%).
> 74 210 admissions en urgence (+2,8%).
> 882 nouveau-nés.
> 540 lits, dont 302 à l'Hôpital cantonal.

Finances

> 448 millions de charges d'exploitation (+10 mio).

> 391,1 millions de produits d'exploitation (+15,3 mio).
> 24,7 millions de financement transitoire (-16,6 mio).
> 36,1 millions de prestations d'intérêt général et autres prestations (+11,7 mio).
> 2 millions de bénéfice (perte de 2 mio en 2014).

Personnel

> 3249 collaborateurs représentant 2317 EPT (+42), dont 73% de femmes. Un quart du personnel est étranger; les Français sont les plus représentés, devant les Portugais et les Allemands. PP

FÊTE DES VOISINS

Tables et kits à disposition

ANNE REY-MERMET

Le 27 mai prochain se tiendra la 4^e édition de la Fête des voisins à Fribourg. Pour tous ceux qui souhaiteraient organiser une agape mais manquent de matériel, la ville propose de prêter gratuitement des bancs et des tables, dans la limite de ses stocks. Elle précise dans un communiqué qu'elle offre également son aide en cas de démarches administratives pour les voisins qui voudraient se rencontrer sur le domaine public, dans un parc par exemple.

La commune met également à disposition des kits comprenant entre autres des cartons d'invitation, des sacs-poubelle et des décora-

tions. Ils sont à retirer dès lundi prochain 22 mai auprès du secrétariat de la ville ou chez différents partenaires à travers la ville (Manor, Boucherie-Traiteur Papaux, Librophoros, Boulangerie Saudan et Fribourg Tourisme).

Les voisins ne sont pas les seuls à ouvrir leur porte le 27 mai. Des institutions et associations peuvent faire de même. La ville de Fribourg annonce que cette année le Centre culturel islamique (rue de l'Industrie 2) et l'Association des Musulmans de Fribourg (route de la Glâne 9) accueilleront notamment les curieux. I
> Contact: 026 351 71 23 ou lafetedesvoisins@ville-fr.ch, jusqu'au 16 mai.

EN BREF

IL S'AFFICHE À NOUVEAU

FRIBOURG Bien qu'installé en Valais, l'activiste antijudiciaire Daniel Conus refait parler de lui à Fribourg. Le Ministre public l'a condamné à 500 fr. d'amende pour dommages à la propriété de peu de gravité après qu'il a procédé à quatre opérations de collage d'affiches dans les rues de Fribourg entre août et décembre dernier. Lorsque les policiers l'ont interpellé à l'avenue de la Gare, il a fait du scandale en criant qu'il ne faut pas obéir à la hiérarchie. Il ne les a pas convaincus. AR